

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Je prends acte du rapatriement de vingt-cinq enfants et de dix mères des camps du nord-est syrien. Cette opération est la quatrième menée depuis un an par un pays, la France, condamné par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, le Comité International des Droits de l'Enfant et le Comité contre la torture des Nations-Unies. Il reste dans ces camps une centaine d'enfants qui ne connaissent que la fange, les barbelés et la violence.

La France, qui a présenté cette opération comme étant la dernière, a conditionné le rapatriement de ces enfants à l'accord de leurs mères. Parmi elles, certaines sont toujours soumises à une idéologie extrémiste, d'autres ne supportent pas l'idée d'être séparées de leurs enfants, d'autres encore redoutent les conséquences de leur prise en charge en France (placements en foyers, rupture du lien familial, fichage, etc.), d'autres enfin présentent des troubles psychologiques tels qu'elles ne sont plus capables, après des années de captivité, de prendre des décisions raisonnées.

Parce que le nord-est syrien ou l'AANES (Administration Autonome Autoproclamée du nord-est syrien) n'est pas un État souverain, aucune procédure d'expulsion ne peut être mise en œuvre, et aucun mandat d'arrêt ne peut être notifié à ces mères détenues arbitrairement. Il existe cependant des solutions qui permettent de passer outre l'accord des mères, et de faire en sorte que plus aucun enfant ne soit détenu.

Depuis cinq ans au moins, les Kurdes de Syrie gardent prisonniers les enfants et leurs mères dans des camps sécurisés par les forces de la coalition – dont la France fait partie. Notre pays joue un rôle considérable dans cette région, où il entretient des relations étroites avec l'administration kurde et conserve une influence prégnante. Plutôt que de déléguer aux autorités kurdes la détention de ces enfants et de leurs mères, il est impérieux que la France agisse afin que les Kurdes de Syrie procèdent à leur expulsion vers un pays tiers. Beaucoup de femmes qui se sont enfuies avec leurs enfants du camp d'Al-Hol ont rejoint la Turquie dans le seul but d'être expulsées vers la France, où elles sont désormais judiciairisées, et leurs enfants en sécurité.

Depuis des années, les Kurdes de Syrie appellent les différents pays concernés à rapatrier leurs ressortissants. Or la France a les moyens d'imposer le retour de ces enfants, qui peuvent tout à fait être conduits avec leurs mères au Kurdistan irakien en vue de leur expulsion vers la France, que ce retour soit ou non accepté par ces femmes.

Les enfants sont doublement victimes : du choix de leurs parents d'abord, de celui de la France ensuite, qui a refusé de les rapatrier pendant cinq ans. Ils ne peuvent continuer à porter seuls le poids de la décision de leurs mères. Notre pays ne peut décemment pas se réfugier derrière leur refus pour abandonner une nouvelle fois ces enfants dans des prisons à ciel ouvert, qui plus est en zone de guerre.

Ne pas les abandonner, c'est aussi les protéger du choix de leurs mères.

Me Marie Dosé

4 juillet 2023